



Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Appel à Projets Industrie Inclusive



L'Insertion par l'Activité Economique au service du développement industriel en Sambre Avesnois

Dossier de candidature

DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS :

15 juin 2021

-

DATE DE CLÔTURE DE L'APPEL A PROJETS :

15 juillet 2021 à 12h00.

En quelques mots :

Qu'est-ce-que l'appel à projets Industrie Inclusive ?

Industrie Inclusive c'est l'ambition de mettre côte à côte les entreprises industrielles et les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) de Sambre Avesnois pour contribuer au développement économique et industriel du territoire tout en misant sur l'inclusion des publics les plus en difficulté. Ce **projet de coopération original et expérimental** est la première étape vers le déploiement d'une industrie plus inclusive qui donne la chance à des personnes éloignées de l'emploi de s'inscrire dans une dynamique professionnelle durable. C'est aussi l'occasion pour l'IAE de démontrer sa capacité à préparer et former des personnes à l'emploi industriel en construisant des parcours de formation qualifiants qui répondent aux besoins en compétence et en main d'œuvre des acteurs industriels locaux.

Dans quel cadre est lancé cet appel à projets ?

L'appel à projets « Industrie Inclusive » est une initiative portée par Réussir en Sambre Avesnois dans le cadre de son dispositif Fabrik'IAE. La Fabrik'IAE est un outil dédié au développement de projets inclusifs sur le territoire de Sambre Avesnois. « Industrie Inclusive » s'inscrit dans une action expérimentale visant à soutenir des projets de coopération innovants entre acteurs industriels et structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) en vue de développer l'emploi industriel.

Qui peut soumettre une proposition ?

Toute entreprise (TPE, PME, groupes) de Sambre Avesnois développant une activité dans le secteur industriel (métallurgie, automobile, textile, logistique, agroalimentaire, etc.) et toute structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire : ACI, EI, ETTI, AI, EITI, Geiq, compétentes dans l'accompagnement et le développement de compétences de publics peu ou pas qualifiés, éloignés de l'emploi.

La constitution de groupements d'acteurs est encouragée.

Quel est le financement de cet appel à projet ?

La dotation de cet appel à projets est de 20 000 euros. Le financement des projets prendra la forme de subventions, allouées de manière variable en fonction des projets proposés et de leur faisabilité.

Comment candidater ?

L'appel à projets est consultable sur le site de Réussir en Sambre Avesnois <https://www.gipreussir.fr/> ; ainsi que sur le portail ESS : <https://ess-sambreavesnois.fr/> .

Les dossiers de candidature doivent être déposés complets et signés, soit par **voie postale**, à l'adresse suivante : 20 avenue Alphonse de Lamartine 59600 Maubeuge, ou par **voie électronique** à l'adresse mail suivante : fhuriaux@gipreussir.fr

L'appel à projets est ouvert le **15 juin 2021 et jusqu'au 15 juillet 2021 à 12h00** (heure de Paris).

Sommaire

1. Contexte de l'appel à projets	3
2. Les ambitions et attendus de l'appel à projets	4
3. Les objectifs stratégiques de l'appel à projets	4
4. Règles de financement et dépenses éligibles	5
5. Candidats éligibles	6
6. Processus de sélection	6
➤ Critères de recevabilité et d'éligibilité	
➤ Critères de sélection	
➤ Modalités de sélection	
7. Contenu du dossier de candidature	7
8. Mise en œuvre, suivi des projets et allocation des fonds	7
➤ Conventionnement	
➤ Suivi des projets	
➤ Communication	
9. Dépôt des dossiers de candidature	8
10. Demande de renseignements	9
11. Annexes	10, 11, 12

1/ Contexte de l'appel à projets

L'industrie a marqué l'histoire de la Sambre Avesnois et continue d'être un élément constitutif de son identité culturelle et économique. Aujourd'hui l'industrie est le premier secteur économique et le premier employeur du territoire. Néanmoins, depuis les années 70, le monde industriel de Sambre Avesnois a souffert de multiples fermetures et délocalisations d'entreprises qui ont entraîné la suppression de plus de 35000 emplois. Malgré une légère reprise entre 2017 et 2019, le secteur pâtit d'une véritable pénurie de main d'œuvre liée en partie au traumatisme de la désindustrialisation massive qui a marqué un certain nombre de familles du territoire. En janvier 2020, un diagnostic commandé par le GIP Réussir en Sambre Avesnois a confirmé certaines difficultés chez les acteurs industriels en termes de :

- **Recrutement**, avec une multiplication de postes non pourvus parmi les employeurs locaux (de la PME/I au grand groupe) ;
- **Formation**, avec une offre parfois inadaptée aux besoins des recruteurs et aux évolutions des métiers industriels ;
- **Candidats**, insuffisamment préparés (savoir-faire, savoir-être) pour satisfaire aux exigences des employeurs industriels.

Aujourd'hui, dans un contexte de sortie de crise, la majorité de ces acteurs, bien que fragilisés, sont parvenus à maintenir leurs activités et se projettent vers de nouvelles perspectives de développement, tournés vers les transitions en cours et à venir. Dans ce même élan, **l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)**, autre secteur historique du territoire peut jouer un rôle d'appui essentiel dans la reprise et le développement de l'industrie en Sambre Avesnois. Partant du double constat que nul n'est à priori inemployable et que l'économique peut servir le social, les structures de l'IAE recrutent, accompagnent et forment les personnes éloignées de l'emploi pendant une période donnée afin de faciliter leur insertion professionnelle et plus largement leur permettre de retrouver une place dans la société. Le secteur contribue par ailleurs à la création d'activités économiques ancrées localement et positionnées sur des champs peu ou non pris en charge par le marché (services d'aide à la personne, circuits courts, tri et recyclage, etc...).

L'appel à projets « Industrie Inclusive » soutient l'idée que des passerelles peuvent et doivent exister entre l'IAE et les acteurs industriels. Cette **combinaison « gagnant-gagnant »** vise à renforcer mutuellement ces deux secteurs et permettre le développement de ses acteurs :

- **L'industrie, en tant que première filière économique locale** est en mesure d'être un moteur dans le retour à l'emploi des publics en difficulté, en proposant un nombre important d'emplois durables dans ses entreprises ;
- L'Insertion par l'Activité Economique **en tant qu'outil de développement territorial au service de la cohésion sociale** est en capacité de former et de préparer ses publics à l'emploi industriel, de répondre à ses besoins en recrutement et de participer activement au développement de ce secteur stratégique pour le territoire.

2/ Ambitions et attendus de l'APP

- Le présent appel à projets vise à :
 - **Développer l'emploi industriel** en Sambre Avesnois et **répondre aux besoins en compétences et en main d'œuvre** des entreprises de ce secteur (automobile, métallurgie, logistique, agro-alimentaire, etc.) ;
 - **Promouvoir l'inclusion sociale** au sein des entreprises industrielles et renforcer les coopérations entre acteurs autour de **l'insertion des publics éloignés de l'emploi** ;
 - **Accroître le nombre de salariés en insertion** accompagnés et formés par les SIAE vers un emploi du secteur industriel ;
 - **Accroître le nombre de recrutements** de salariés issus d'un parcours IAE par des entreprises industrielles.

- Les projets attendus **doivent permettre** :
 - La **constitution d'un nouveau vivier de candidats** pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises industrielles de Sambre Avesnois ;
 - La **mise en place de parcours d'insertion qualifiants** à destination de publics en difficulté sociale et professionnelle **en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises** ;
 - La **montée en compétence** des salariés en insertion par la mobilisation de l'ensemble des outils et des acteurs présents sur le territoire (entreprises, organismes de formation habilités, établissements scolaires, réseaux d'entreprises et de l'ESS).

- Il est **spécifiquement attendu** de la part des porteurs de projet :
 - D'intégrer une **démarche de coopération** avec l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, organismes de formation, acteurs de l'accompagnement vers l'emploi, SIAE) ;
 - Une **approche innovante** dans la construction des parcours de formation et dans la conduite globale du projet pour permettre à des personnes **peu ou pas qualifiées** de se former aux métiers ciblés et **d'accéder à l'emploi durable**.

- Les projets déposés doivent **présenter une feuille de route claire** quant aux méthodes utilisées pour :
 - Sourcer le public ;
 - Sensibiliser le public aux métiers industriels ;
 - Accompagner et monter en compétence les salariés en insertion ;
 - Favoriser la sortie des salariés en insertion vers l'emploi durable dans la branche industrielle ;
 - Initier des partenariats durables et des modes de coopération innovants ;
 - Atteindre les objectifs stratégiques du présent APP ;
 - Réaliser le projet et mettre en œuvre les actions **avant le 31/12/2021**

3/ Objectifs stratégiques de l'APP

Les objectifs stratégiques poursuivis par l'appel à projets Industrie Inclusive sont :

- La création de parcours d'insertion qualifiants à destination de publics en difficulté sociale et professionnelle ;
- **Pour les SIAE** : le recrutement, la formation et l'accompagnement d'un minimum de 10 personnes vers l'emploi durable dans une ou plusieurs entreprises industrielles de droit commun ;
- La mobilisation de modules de formation ciblés sur les métiers industriels (tourneurs, fraiseurs, soudeurs, agents de ligne, CASES, etc...) ou la mise en place de nouveaux modules avec la participation des organismes de formation ;
- **Pour les entreprises industrielles** : le recrutement prioritaire de personnes issues d'un parcours d'insertion et dont le projet professionnel correspond au besoin en recrutement/compétence de l'entreprise ;
- La mise en place de coopérations originales et innovantes entre les acteurs concernés (Joint-venture, sous-traitance, co-traitance, partenariats, etc...).

4/ Règles de financements et dépenses éligibles

Les projets devront être réalisés **avant le 31/12/2021** et présenter un plan de financement équilibré.

L'aide accordée dans le cadre du présent appel à projets ne pourra dépasser 60 % de l'assiette des dépenses éligibles. Le comité de suivi pourra décider d'augmenter le taux de prise en charge d'un projet jusqu'à 80%, au regard de son caractère particulièrement innovant.

Au titre des autres financements, 30% maximum pourra résulter d'une valorisation, non financière, d'apports matériels ou immatériels. En outre, la mobilisation de produits d'activités et de financements privés sera appréciée, au sens, notamment, où elle peut favoriser la viabilité des projets à terme.

L'assiette des dépenses éligibles des projets présentés devra être supérieure à 3000 euros.

Les dépenses éligibles à l'appel à projets Industrie Inclusive sont constituées des **coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre des projets/actions**, dès lors que ces coûts sont dûment justifiés, par exemple :

- Les coûts liés au repérage, à la sensibilisation et à l'accompagnement des publics cibles vers l'emploi industriel ;
- Les coûts liés à la coordination, au suivi et à l'amélioration continue des parcours de formation des candidats vers l'emploi industriel ;
- Les éventuelles dotations dans le cadre des projets de formation des bénéficiaires (frais de déplacement, achat de petit matériel ou d'équipement spécifique, etc...) ;
- Les coûts liés aux dépenses de personnel : personnes affectées directement à l'action (bulletins de salaire, indemnités, charges sociales afférentes et indemnités de stage) ;
- *Dans le cadre de la mise en place d'un groupement d'acteurs* : les coûts liés aux frais de gestion administrative directement liés à la gestion du groupement (gestion des conventions de reversement, récupération des pièces justificatives, reporting, ...).

Ne font pas partie des actions éligibles à un financement par le présent appel à projets :

- L'acquisition de terrain et les investissements immobiliers ;
- L'acte de formation professionnelle vers l'obtention d'un titre, d'une certification etc. financée dans le cadre du droit commun.

L'aide sera versée en **2 tranches** :

- Une première tranche, correspondant à 60% de l'aide, au moment de la contractualisation ;
- Un solde, à l'issue du programme, sous réserve de la réalisation effective des dépenses, à la transmission d'un rapport final, rendant compte de l'ensemble du processus expérimental et de son évaluation.

5/ Candidats éligibles

Cet appel à projets vise à soutenir tout acteur ou groupement d'acteurs ayant le projet de contribuer au développement du secteur industriel en misant sur l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des publics en difficulté à travers une démarche expérimentale et innovante.

➤ Liste des structures pouvant candidater à l'appel à projets « Industrie Inclusive »

- **Structures de l'insertion par l'activité économique** (ACI, EI, AI, ETTI) de Sambre Avesnois ;
- **Entreprises** de droit commun exerçant une activité dans le **secteur industriel** en Sambre Avesnois (TPE, PME, Groupes) ;
- **Groupement d'employeurs (GE)** ou **groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)** appartenant au secteur industriel.

6/ Processus de sélection

➤ Critères de recevabilité et d'éligibilité

Votre dossier sera jugé recevable s'il répond aux conditions suivantes :

- **Complétude du dossier** : Toutes les pièces constitutives du dossier sont fournies (voir partie Annexes) ;
- **Capacités de la structure** : Toute personne morale, en bonne santé financière, capable de porter le projet à terme (avant le 31/12/2021), ayant une expertise avérée et dont l'activité s'inscrit dans le périmètre de cet appel à projets ;
- **Respect de la date butoir de l'AAP** : le 15 juillet 2021.

L'appel à projets Industrie Inclusive souhaite encourager la création de coopérations originales entre entreprises industrielles, structures de l'IAE, organismes de formation, acteurs publics et partenaires sociaux du territoire en vue de proposer des parcours de formation qualifiants aux publics cibles en vue de les intégrer durablement dans des emplois du secteur industriel sur le territoire de Sambre Avesnois.

Dans le cas de la mise en place d'un groupement d'acteurs, il est impératif de désigner une personne morale juridiquement porteuse du projet et de définir un accord de coopération détaillant les règles de gestion entre les structures membres. Une copie de cet accord devra être joint à la candidature.

➤ Critères de sélection

Les projets seront choisis en fonction des points suivants :

- Caractère expérimental du projet ;
- Clarté du schéma d'intervention et des actions envisagées ;
- Capacité à atteindre les publics visés, à les sensibiliser et les former aux métiers industriels ;
- Capacité **pour les SIAE** à construire des parcours de formation qualifiants qui répondent aux besoins réels des entreprises industrielles locales ;
- Capacité **pour les entreprises industrielles** à accueillir et intégrer les bénéficiaires de l'action au sein de leurs équipes et activités, à leur proposer un emploi durable ;

➤ Modalités de sélection des projets

Réussir en Sambre Avesnois et les opérateurs de son dispositif Fabrik'IAE se chargent d'instruire et de valider l'éligibilité des projets soumis avant la date butoir (15 juillet 2021). Les projets déposés et éligibles sont ensuite soumis à un comité de sélection constitué de Réussir en Sambre Avesnois et des partenaires de l'opération (DDETS, Département, Pôle Emploi). Ce comité de sélection évalue et classe les projets lauréats en se référant aux critères de sélection. Il décide des projets retenus et du montant des aides accordées sur la base de l'évaluation et du classement retenu.

Les résultats de l'appel à projets font l'objet d'une notification à chacun des porteurs candidats.

Les documents transmis dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

7/ Contenu du dossier de candidature

Pour être considéré comme complet, le dossier de candidature devra comporter l'ensemble des éléments suivants qui seront nommés et organisés conformément aux indications ci-après :

- **L'acte de candidature signé** : Lettre officielle de soumission de candidature, avec signature originale ou électronique validée du représentant légal du porteur de projet ou d'une personne expressément habilitée par lui à le faire, *selon le modèle fourni en annexes* ;
- **La lettre du/des partenaire.s** : Lettre officielle attestant de l'implication de partenaires dans le projet, *selon le modèle fourni en annexes* ;
- **La fiche d'identité du porteur** : *selon le modèle fourni en annexes* ;
- **La note de présentation du projet** : entre 3 et 5 pages (Introduction, enjeux et objectifs qualitatifs, quantitatifs, territoires ciblés, description opérationnelle du projet, actions mises en œuvre, outils mobilisés, dispositifs de suivi, d'amélioration du projet) ;
- **Un budget prévisionnel** avec les dépenses prévues par action et par nature, depuis la date de mise en œuvre du projet (**juillet 2021**) jusqu'à sa fin (**31/12/2021**) : dépenses de personnel, de fonctionnement, d'équipement, de prestations, etc.

8/ Mise en œuvre, suivi des projets et allocation des fonds

➤ Conventonnement

Réussir en Sambre Avesnois établira une convention avec chaque porteur de projet retenu. Cette convention précisera notamment : le contenu du projet ; le calendrier prévisionnel de déploiement ; le montant des tranches versées ; les modalités de suivi ; les modalités de communication ; etc.

➤ Suivi des projets et évaluation

Il sera attendu de la part des porteurs de projets retenus de fournir un suivi détaillé sur la conduite des projets et l'atteinte des objectifs fixés, qualitativement et quantitativement. Les porteurs de projets seront libres de proposer une série d'indicateurs documentant leur programme d'intervention, du déploiement des actions aux différents résultats et impacts attendus.

Un comité de suivi composé de RESA et des principaux partenaires de l'appel à projets s'attacheront à l'étude des résultats induits par les différents projets menés et soutenus dans le cadre de cet appel à projets.

➤ Communication

Les lauréats devront apposer les logos des partenaires du présent appel à projets sur tout document relatif aux projets développés (campagne de sensibilisation et mobilisation des publics, sessions de recrutement, communication dans la presse, sur les réseaux sociaux, etc.).

Obligation de publicité FSE :

La Fabrik'IAE est un dispositif financé en partie par le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de sa programmation 2014 – 2020 et s'inscrit dans son troisième axe prioritaire « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». À ce titre, la Fabrik'IAE s'engage à accompagner les SIAE de Sambre Avesnois dans le développement de leurs activités et leur montée en compétence.

L'appel à projets Industrie Inclusive s'inscrit dans une démarche d'ingénierie de projet et de développement partenarial entre SIAE et acteurs privés. Ainsi, les porteurs de projet retenus seront chargés d'informer le public (les participants) du concours financier du FSE dans la mise en œuvre de cette action spécifique. Pour cela, ils apposeront une **affiche A3** explicative, avec les divers logos, permanente et visible dans leurs locaux. Cette affiche sera fournie par Réussir en Sambre Avesnois.

Il fait également mention de la participation du FSE sur tout document utilisé pour le déroulement de l'action. Il assure que les participants à l'action ont été informés de ce financement.

9/ Dépôt des dossiers de candidatures

Tout dossier de candidature à l'appel à projets « Industrie Inclusive Sambre Avesnois » doit être déposé impérativement avant la clôture de l'appel à projets, la date et l'heure faisant foi :

Le 15 juillet 2021 à 12h00 (heure de Paris)

L'envoi des dossiers de candidature peut être réalisé :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : fhuriaux@gipreussir.fr ;

Ou,

- Par voie postale à l'adresse suivante : GIP Réussir en Sambre Avesnois 20 Avenue Alphonse de Lamartine, 59600 Maubeuge

10/ Demande de renseignements

Fabrik'IAE – Coordination du dispositif : François Huriaux

Mail : fhuriaux@gipreussir.fr

Tel : 06.31.22.14.35

DOSSIER DE REPONSE TYPE A REMPLIR

1. ACTE DE CANDIDATURE

[Nom du porteur de projet]

[Adresse du porteur de projet]

Nous, soussigné(e)s [à compléter], après avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projets « Industrie Inclusive », avons complété et fourni l'ensemble des informations et documents demandés, conformément aux dispositions du cahier des charges, ce qui représente notre dossier de candidature.

Nous certifions que toute information fournie et affirmation faite sont véridiques et acceptons d'être liés par les représentations, termes et conditions contenus dans le présent dossier.

Toute déclaration fautive ou inexacte pourra conduire à l'annulation des éventuelles décisions de subvention au titre du fonds mobilisé pour le présent appel à projets.

Date :

Signature du représentant officiel :

Nom (en caractères d'imprimerie) :

Titre du représentant officiel autorisé à signer :

NB : Si le représentant officiel n'est pas le candidat ou le représentant légal de la structure candidate, joindre une délégation de signature accordée par le représentant légal.

2. LETTRE DU PARTENAIRE

A remplir uniquement par les partenaires du projet (un exemplaire par partenaire)

Nature et nom du partenaire :

Représenté par (nom, prénom), ayant le pouvoir d'engager juridiquement l'organisme désigné ci-dessus, je déclare :

- Avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projets Industrie Inclusive et du dossier de candidature
- Être un acteur public/privé du territoire de Sambre Avesnois concerné par la réalisation du projet (ne bénéficiant pas de la subvention)

Pour (l'organisme partenaire) dénommé le partenaire,

Prénom

Nom

Titre/Qualité

Signature

Présenter votre implication, son rôle dans le projet (max. 5 lignes)

3. FICHE IDENTITE PORTEUR

Nom du projet	
----------------------	--

Porteur de projet			
Nom complet <i>(+ sigle éventuel)</i>			
Objet social			
N° SIRET		Statut	
Année de création		N° d'enregistrement préfecture <i>(pour les associations)</i>	
Adresse complète			

Représentant légal			
Nom		Prénom	
Fonction au sein de l'établissement			
Tél.		Adresse électronique	